

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège d'affaires Ellis

Deuxième rapport d'évaluation

15 avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec, le 23 avril 2002

Monsieur Alain Scalzo
Directeur général
Collège d'affaires Ellis
400, rue Hériot
Drummondville (Québec) J2B 1B3

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 15 avril 2002, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de votre Collège, révisée en 1999, qui accompagnait le plan de réussite que vous avez soumis au ministre de l'Éducation en mars 2001.

Peu de modifications ont été apportées à votre Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, sinon pour mieux formuler certains articles ou pour en préciser d'autres, ou encore pour tenir compte des nouveaux programmes. Ainsi, deux articles portent sur l'épreuve synthèse de programme en *Techniques administratives* et en *Techniques juridiques*. La Commission souhaiterait toutefois que la politique énonce les conditions d'admission à l'épreuve synthèse de programme et les mesures de reprise en cas d'échec.

La Commission considère que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège d'affaires Ellis contient toujours les éléments essentiels assurant des évaluations de qualité et maintient son jugement déjà reconnu à l'effet que cette politique est entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer